DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

Version janvier 2024



L'opération « Coup de pouce » aux foyers modestes se poursuit :

- ✓ Acompte fixe de 500€
- ✓ Prime versée avant de payer lestravaux

Le Fonds Air Bois EnR est une action du Plan de Protection de l'Atmosphère de la Vallée de l'Arve,

portée par





animée et gérée



financée par























FONDS AIR BOIS ENR de la Vallée de l'Arve : 2 000€ pour changer votre ancien appareil de chauffage au bois





Pourquoi un Fonds Air Bois EnR?

Page à conserver

Dans la vallée de l'Arve, les mesures effectuées depuis plusieurs années sur la qualité de l'air montrent des dépassements des seuils autorisés pour certains polluants, dont les particules fines en suspension (PM10). La première source d'émission de ces particules étant le chauffage individuel au bois.



De quoi s'agit-il?

Le Fonds Air Bois EnR vise à aider financièrement les particuliers à remplacer leurs cheminées ouvertes (foyers ouverts) ouleurs anciens appareils de chauffage au bois (antérieurs à 2005), en fonctionnement dans le logement, par des appareils de chauffage récents et performants au bois <u>ou</u> par une énergie renouvelable thermique ayant une fonction de chauffage, éligible à l'aide gouvernementale MaPrimeRénov'.

L'aide d'un montant de 2 000 euros (L'aide de maximum 2000€ ne pourra pas dépasser 50% du coût total TTC), est versée directement aux particuliers.

L'utilisation des cheminées ouvertes dans la vallée de l'Arve est interdite par arrêté préfectoral depuis le 1^{er} janvier 2022 dans les 41 communes du périmètre du PPA de la vallée de l'Arve. Sont concernées toutes les cheminées ou installations de chauffage dont le foyer brûle librement le bois sans enceinte destinée à confiner la combustion pour en améliorer le rendement. Afin d'aider les particuliers à mettre en conformité leurs installations, le remplacement des foyers ouverts restent éligibles à la prime Fonds Air Bois EnR.

D'autres aides financières à la rénovation énergétique sont cumulables (MaPrimeRénov', Eco-prêt à taux zéro, CEE), **pensez à faire les demandes avant d'effectuer les travaux!** Pour plus d'information rendez-vous sur <u>hsre.fr</u> (Service public gratuit d'information pour la rénovation énergétique et les aides financières) pour utiliser le simulateur <u>Simul'Aides</u> ou contactez un conseiller Haute-Savoie Rénovation Energétique* au **04 56 19 19 19**.













*Haute-Savoie Rénovation Energétique est un service d'accompagnement géré par le Département — sous-traité à Innovales—et les communautés de communes de Haute-Savoie. Il est financé également par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les Certificats d'Economie d'Energie.

Quelles conditions pour obtenir l'aide ? Sans conditions de ressources!

- Être un particulier (propriétaire occupant, propriétaire bailleur, locataire).
- Habiter l'une des 41 communes du territoire du Plan de Protection de l'Atmosphère de la Vallée de l'Arve: AMANCY, ARACHES-LA-FRASSE, ARENTHON, AYSE, BONNEVILLE, BRIZON, CHAMONIX-MONT-BLANC, CHATILLON-SUR-CLUSES, CLUSES, COMBLOUX, CONTAMINE-SUR-ARVE, CORDON, CORNIER, DEMI-QUARTIER, DOMANCY, ETEAUX, GLIERES-VAL-DE-BORNE, LA CHAPELLE RAMBAUD, LA ROCHE-SUR-FORON, SAINT-LAURENT, LE REPOSOIR, LES CONTAMINES MONTJOIE, LES HOUCHES, MAGLAND, MARIGNIER, MARNAZ, MEGEVE, MONT-SAXONNEX, NANCY-SUR-CLUSES, PASSY, PRAZ-SUR-ARLY, SAINT-GERVAIS-LES-BAINS, SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY, SAINT-SIGISMOND, SAINT-SIXT, SALLANCHES, SCIONZIER, SERVOZ, THYEZ, VALLORCINE, VOUGY.
- Le logement concerné est une résidence principale, achevée depuis plus de 2 ans.
 Les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs avec des locataires en résidence principale sont éligibles
- Vous utilisez un ancien appareil de chauffage au bois (poêle, insert, cuisinière, chaudière, ...) antérieur à 2005 et installé avant cette date ou une cheminée ouverte, en place et en état de fonctionnement...
 Une photo de l'appareil en fonctionnement est requise
- Vous souhaitez le remplacer par un équipement performant, fonctionnant au bois (certifié Flamme Verte 7 étoiles ou équivalent) ou avec une autre énergie renouvelable thermique ayant une fonction de chauffage, installé par un professionnel qualifié (certifié RGE dans la catégorie des travaux réalisés) signataire de la charte des Fonds Air.
- Envoyer le dossier de demande d'aide au SM3A et attendre l'avis favorable avant de commencer les travaux ;
- Déposer l'ancien appareil en déchetterie pour destruction (dépôt chez un ferrailleur refusé) après avis du SM3A.



FONDS AIR BOIS EnR de la Vallée de l'Arve :

2 000€ pour changer votre ancien appareil de chauffage au bois



Quelle est la marche à suivre?

Page à conserver

ATTENTION LE DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE DOIT ETRE DEPOSE ET VALIDE AVANT LA REALISATION DES TRAVAUX.

AVANT LES TRAVAUX

- 1. Contactez des professionnels qualifiés signataires de la charte des Fonds Air.
 - Etablir un ou plusieurs devis répondant aux conditions.
 - Liste des professionnels signataires et liste des appareils de chauffage au bois éligibles à consulter sur www.fonds-air-bois.fr
- 2. Envoyez le dossier de demande d'aide au SM3A (adresse ci-dessous).

Le dossier doit être accompagné des documents suivants :

- Un justificatif de résidence principale: copie du dernier avis d'imposition.

 Cas particuliers: Si vous êtes un nouvel arrivant, faire parvenir une copie de l'attestation simplifiée délivrée par le notaire + RIB à votre nouvelle adresse; Si vous êtes propriétaire bailleur, joindre la copie du dernier avis d'imposition du locataire; Si vous êtes le preneur de location, joindre une copie du bail de location et un RIB à votre nouvelle adresse.
- Une photo de l'ancienne installation en fonctionnement en plan large.
 Incluant des éléments visibles de la pièce où il est installé (portes, escaliers, fenêtres...).

Un **contrôle** avant acceptation du dossier pourra avoir lieu au domicile pour vérifier le bon respect des critères. En cas de non-respect, le dossier sera refusé et l'entreprise en charge des dossiers **sanctionnée**.

3. Attendez la réception du courrier notifiant l'avis favorable donné à votre dossier avant de lancer les travaux. Si l'avis est favorable le courrier sera accompagné de deux formulaires à conserver pour la suite de laprocédure : la demande de versement et le certificat de dépôt en déchetterie. Dès réception du courrier vouspouvez lancer les travaux et déposer l'ancien appareil en déchetterie (Certificat de dépôt en déchèterie à fairetamponner par le gardien).

A réception du courrier d'avis favorable, vous disposez de <u>douze mois</u> pour réaliser les travaux et transmettre au SM3A la demande de versement de la prime.

APRES LES TRAVAUX

4. A l'issue des travaux et après paiement de la facture, transmettez au SM3A votre dossier de demande de versement de la prime (documents reçus avec le courrier d'avis favorable, voir point **3.**). Ce dossier devra être retourné à l'adresse indiquée ci-dessous accompagné d'une photo du nouvel appareil en fonctionnement.

Pour donner un <u>coup de pouce aux foyers modestes</u> et les accompagner dans le financement de leurs travaux, un versement anticipé de la prime est proposé, rendez-vous en page 8 « Annexe B : demande de versement anticipé »

A réception de ce dossier complet, prévoir un délai de 3 mois pour le versement effectif sur votre compte bancaire.

Contacts et adresse :

Envoyer le dossier de demande d'aide au SM3A, en charge de l'instruction des dossiers :



Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents Fonds Air Bois EnR 300, chemin des prés Moulin 74 800 Saint-Pierre-en-Faucigny

Pour plus de renseignements fonds-air-bois@sm3a.com 04 50 25 24 91 www.fonds-air-bois.fr



Dossier de demande d'aide du Fonds Air Bois EnR FICHE 1 : IDENTITE ET DEVIS



A remplir par le demandeur ET l'entreprise

Donnée	s relatives au demandeur		A remplir par le demandeur				
NOM, Pr	énom :						
Adresse	N° : Voie :						
		Adresse mail :					
Pour les pr	opriétaires bailleurs, nom de l'occupant :						
Adresse							
du		Voie :					
logement	Tél. : Adresse mail :						
Devis		A remplir par l'entreprise					
NOM de l'e	ntreprise :		Nom du signataire :				
	n :						
Adresse e-n	nail :		<u>_</u>				
Date (mêm	e approximative) prévue d'installation du nouvel a	ppareil :					
	pareil est remplacé par une autre énergie renouve R » et transmettez le devis détaillé avec le dossier de		ez pas la partie « Devis », référez-vous à l'Annexe A				
			DEVIS (Montants Hors Taxe)				
Type d'ap	pareil à remplacer (insert, poêle, foyer ouvert,)	:					
	Coût du démontag	e et évacuation : →					
Type d'ap	ppareil neuf (insert, poêle,) :						
	de poussières :						
	nominale :	_					
Rendeme		%					
	nme Verte au moins 7 * : 🗖 OUI 📮 Equiv						
		Coût: →					
Fournitur	es et équipements ¹ : (ex : grilles, hotte, dallage, .) Coût : →					
Tubage :		Coût : →					
Main d'œ	euvre : Tarif horaire :						
	Temps passé :	Total : →					
1		TOTAL HT en Euros :					
=	ures ici indiquées sont celles directement liées à on. Si d'autres travaux sont engagés, ils ne doivent	Taux de TVA en % :					
pas appara	iitre dans ce document.	TOTAL TTC en Euros :					

Signatures au verso



Dossier de demande d'aide du Fonds Air Bois EnR FICHE 2 : DECLARATION SUR L'HONNEUR ET ACCORDS



A remplir par le demandeur ET l'entreprise

Je s	oussigné(e) (<i>bénéficiaire</i>)	, Nom :		_Prénom :				
Je s	oussigné(e) (<i>entreprise</i>),	Nom : Entreprise / soc		_Prénom :				
1.	Certifie sur l'honneur q remplacement d'un <u>app</u> et <u>en état de marche</u> ;			e cadre de la fermeture <u>à 2005</u> , installé dans le				
2.	Certifie sur l'honneur avoir réalisé le dimensionnement du conduit de fumée conforme à la norme en vigueu (EN 13384-1 ; NF DTU 24-1) ou aux prescriptions du fabricant de l'appareil (logiciel ou abaque).							
3.	Certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur les Fiches 1 et 2 sont exacts ;							
4.	Reconnais être informé	de pouvoir cumu	ller les CEE, les aides	MaPrimeRénov' et l'éco	-prêt à ta	ux zéro ;		
5.	M'engage à faire éliminer l'ancien appareil en déchetterie (dépôt auprès de ferrailleurs non accepté) et fourni au SM3A le certificat de dépôt en déchetterie (obligatoire pour que la prime soit versée, hors foyer ouvert) ;							
6.	Certifie sur l'honneur que le logement où les travaux seront réalisés est occupé à titre de résidence principale							
7.	Certifie sur l'honneur que le logement où les travaux seront réalisés est achevé depuis plus de 2 ans ;							
8.	Accepte le principe d'une visite de contrôle sur site permettant de constater la présence d'un ancien appareil d chauffage au bois antérieur à 2005 ou d'une cheminée ouverte ainsi que de la bonne mise en œuvre du nouve équipement ;							
9.	M'engage à laisser l'appa et ce, même en cas de v			par la prime du Fonds Air	Bois EnR	dans le logement		
10.	M'engage à attendre la les travaux ;	réception du cou	urrier notifiant l'avis	favorable donné à mon	dossier a	ant de démarrer		
11.	Conformément à la loi disposez d'un droit d'accide traitements sous la re	ès et de rectificat	tion des données à ca	à l'Informatique, aux Fic aractère personnel vous c				
	données ici collectées po uivi et de l'évaluation de					•		
	us souhaitez être contac ergétique et définir enser	•		·		ur la rénovation		
	NON 🗖 OUI, nous trar	smettrons votre	mail et numéro de t	téléphone à ce service		Haute-Savoie Rénovation Energétique:		
Sig	nature du bénéficiaire :		Signature et cache	t de l'entreprise partena	ire du For	nds Air Bois EnR :		
Fait le :	tà:		Fait à : le :					

La <u>signature de cette déclaration sur l'honneur engage le particulier et le professionne</u>l. En cas de non-respect des critères, des sanctions pourront être prises à l'encontre du professionnel signataire et une plainte pourra être déposée auprès du procureur de la république à l'encontre des deux parties.

ATTENTION : LE NON-RESPECT DES CONDITIONS OU DE LA MARCHE A SUIVRE ENTRAINERA UN AVIS DEFAVORABLE A L'OBTENTION DE LA PRIME.



Dossier de demande d'aide du Fonds Air Bois EnR FICHE 3 : RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES



A remplir par le demandeur

Votre situ	ation 🚣			Votre logement	<u></u>
Situation: Agriculteur exploitant Artisan, commerçant, Chef.fe d'entreprise Occupation Propri		non du logement : iétaire occupant iétaire bailleur aire bant à titre gratuit Année d'achèvement ans		nt:	
Age de l'appareil à changer* : Approvisionne Année d'installation de cet appareil dans le logement* : Point de ver *Réponses obligatoires, contrôles fréquents. *Réponses obligatoires du chauffage au bois Approvisionne durée de séchage : Point de ver Producteur				ratuit,	
appareil ap	Foyer ouvert / Insert / foyer fe Poêle Cuisinière à bo Energie renouv Usage Chauffage de b Chauffage d'ap Plaisir / Agrém Combustible Bois bûche Granulés / pell Bois de récupé Autre:	ermé is is relable ase point ent	Nentile bois	ellisé qui ? ckez-vous votre de cette façon ? Oui Non, mais bientôt! n'est jamais trop tard putes les bonnes pratique	consommée:m³ bois ou stères rayez la mention inutile ☐ 1 stère n'est pas toujours ☐ égale à 1m3, selon la taille des bûches, les vides sont mieux occupés. Ramonage ☐ Par vous-même ☐ Par un professionnel et fréquence: ☐ Moins d'une fois par an ☐ 1 fois par an ☐ 2 fois par an ☐ 2 fois par an ☐ Plus de 2 fois par an ☐ pour changer ses habitudes: ues du chauffage au bois sur: connes-pratiques-du-chauffage-au-bois/
			nt avez-vous entend		tif? - ⁄ -
Commer Mon Mon Bouc	omiser du bois / de l'éliorer la qualité de l'air nt avez-vous connu c installateur	nergie 🗖	archés, foires	ancière 口 Favori	



Dossier de demande d'aide du Fonds Air Bois EnR ANNEXE A : PROJET ENERGIE RENOUVELABLE



A remplir par le demandeur

si les travaux concernent le remplacement d'un appareil de chauffage au bois par une énergie renouvelable ayant une fonction de chauffage

Le Fonds Air Bois EnR peut également financer des travaux liés au remplacement d'appareil de chauffage au bois par une énergie renouvelable thermique ayant une fonction de chauffage : pompe à chaleur, chauffage solaire, chauffeeau solaire thermique, ...

Votre projet (hors installation d'un poêle, insert, chaudière ou cuisinière) doit être détaillé ci-dessous et accompagné du devis détaillé d'un professionnel certifié RGE (certification à joindre également) dans la catégorie des travaux effectués (liste sur www.france-renov.gouv.fr). Pour vous accompagner dans le choix de votre nouvelle installation, visitez le site hsre.fr (service public gratuit d'information pour la rénovation énergétique et les aides financières) et découvrez l'outil de simulation Simul'Aides ou contactez **Haute Savoie Rénovation Energétique** au **04 56 19 19 19**.

VOTRE PROJET:
Nouvelle installation prévue :
Professionnel choisis (nom de l'entreprise) :
Je transmets ce document dûment rempli au SM3A et accompagné du :
 Devis détaillé du professionnel, installateur de mon nouveau moyen de chauffage Certificat de qualification RGE de l'installateur de mon nouveau moyen de chauffage Dossier de demande d'aide du Fonds Air Bois EnR : Fiche 1, 2 et 3.



Dossier de demande d'aide du Fonds Air Bois EnR ANNEXE B : DEMANDE DE VERSEMENT ANTICIPE



A remplir par le demandeur s'il est éligible au « coup de pouce » aux foyers modestes

Le Fonds Air Bois EnR propose aux ménages aux « ressources modestes » un coup de pouce pour le financement de leurs travaux dans le cadre du Fonds Air Bois : la prime est versée avant les travaux, directement aux professionnels désignés « solidaires » (liste sur www.fonds-air-bois.fr). La procédure habituelle consiste à verser la prime au particulier une fois les travaux effectués et payés par le particulier. Avec cette procédure spéciale foyers modestes, vous n'avancez pas le montant de la prime. De plus, le professionnel solidaire des foyers modestes s'engage à vous demander un acompte fixe de 500€ uniquement.

Vous pouvez également cumuler le Fonds Air Bois EnR avec d'autres aides (CEE, MaPrimeRénov', Eco-prêt à taux zéro, TVA à 5,5%). Plus d'informations sur www.fonds-air-bois.fr.

Le montant cumulé de MaPrimeRénov' et de toutes les aides publiques et privées perçues ne dépasse pas 100% de la dépense éligible après remise, ristourner ou rabais des entreprises.

Source : MaPrimeRénov'-Guide des aides financières 2023

Êtes-vous éligible?

Les ressources des ménages sont considérées comme modestes selon le barème national de l'Agence Nationale de Habitat (ANAH). Si votre revenu fiscal de référence (indiqué sur votre avis d'imposition) est inférieur aux barèmes cidessous vous pouvez demander à votre installateur de souscrire à la procédure spécifique aux foyers modestes :

Nombre de personnes composant le ménage	1	2	3	4	5	Par pers. Suppl.
Ménages aux ressources modestes (€ = Revenu Fiscal de référence)	21 805	31 889	38 349	44 802	51 281	+ 6 462

Barème 2024 « Hors Île-de-France » de l'Agence Nationale de l'Habitat

Pour vous accompagner...

- L'équipe Fonds Air Bois est à votre disposition : fonds-air-bois@sm3a.com ; 04 50 25 24 91 ; www.fonds-air-bois.fr
- Choisissez un professionnel « solidaire » des foyers modestes et partenaire du Fonds Air Bois de la vallée de l'Arve en consultant l'annuaire disponible sur www.fonds-air-bois.fr
- Pour choisir votre nouvelle installation ou vous renseigner sur le cumul des aides financières, visitez le site hsre.fr (service public gratuit d'information pour la rénovation énergétique et les aides financières) et découvrez l'outil de simulation Simul'Aides ou contactez Haute Savoie Rénovation Energétique au 04 56 19 19 19.

DEMANDE DU BENEFICIAIRE ENGAGEMENTS DU PROFESSIONNEL Je suis éligible au versement anticipé de la prime En tant que « professionnel solidaire » des foyersmodestes, du Fonds Air Bois EnR et je souhaite en bénéficier. je m'engage à faire bénéficier mon client du versement anticipé de la prime Fonds Air Bois et à : Je joins à mon dossier de demande d'aide (Fiches Fixer le montant de l'acompte à maximum 500€; 1, 2 et 3): Transmettre au SM3A la facture d'acompte « certifiée mon dernier avis d'imposition ; acquittée » ainsi que mon RIB; □ ce document « annexe B » dûment rempli ; Effectuer les travaux dans un délai de 2 mois à réception □ une photo de mon appareil en place et en par le SM3A des documents susnommés. fonctionnement (avec un recul suffisant pour reconnaître la pièce après les travaux). Signature et cachet de l'entreprise partenaire des Fonds Air : Signature du bénéficiaire : Fait à: Fait à: le: le :